NOVERTEX®

Désherbage des gazons de graminées

➢ QUAND APPLIQUER ?

- Traiter au printemps dès le mois de mars par temps doux dès que la croissance des adventices est active.
- Sur gazons installés entre le 1er mars et 15 septembre et sur jeunes gazons entre le 1er mars et le 1er septembre.
- Traiter 3 à 5 jours après la tonte et attendre 3 à 5 jours avant la tonte suivante.
- Ne pas appliquer en période de sécheresse, attendre que la végétation redémarre après une pluie ou un arrosage.
- Sur jeunes gazons, le traitement est possible dès le stade 3 feuilles, lorsque les adventices dicotylédones se développent.
- Appliquer en absence de gel, de rosée ou de menace de pluie, sur un feuillage sec.

J	F	M	A	M	J
J	A	S	O	N	D

optimum possible

➢ COMMENT APPLIQUER ?

USAGES	DOSES
Gazons de graminées – Désherbage	Jeunes gazons 2L/ha Gazons installés 4 L/ha

Mouillage 500L/ha

1/ PREPARER
Préparer la quantité de bouillie nécessaire en fonction de la surface à traiter.
- remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de **NOVERTEX® ,**
- rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve,
- compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter.

L'utilisation de **ZONEBLEU®,** colorant temporaire et d'un adjuvant ; incorporés dans la cuve ; permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

2/ TRAITER
Traiter sur les adventices présentes sans toucher les parties vertes des plantes à préserver : arbres, arbustes et massifs situés à proximité. *(L'utilisation de lances munies d'un cache protecteur est recommandée).*
Traiter à basse pression *(2 ou 3 bars maximum)* avec des buses à fente *(jet plat).*

3/ NETTOYER
Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses.
Épandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée *(ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable).*
Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer.
Pour cela, utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

La société **LANGUEDOC CHIMIE** dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément phytopharmaceutique **N°LR 00209**

FICHE D'IDENTITE

USAGES
Gazons de graminées - Désherbage
A.M.M N°9400083 (NUFARM SAS)

DOSES HOMOLOGUÉES
Gazons de graminées – Désherbage :
- Jeunes gazons : 2L/ha
- Gazons installés : 4 L/ha

COMPOSITION
Mecoprop-p 100 g/L
Dichlorprop-p 100 g/L
Mcpa 200 g/L
Sous forme de sels d'amine.

FORMULATION
Concentré Soluble (SL).

CONDITIONNEMENT
Carton de 4 bidons de 5 L.

CLASSEMENT
GHS05 - GHS09 – Danger

PROFIL TECHNIQUE

3 SUBSTANCES ACTIVES COMPLÉMENTAIRES

ACTION SYSTÉMIQUE FOLIAIRE

LARGE SPECTRE D'EFFICACITÉ

SOUPLESSE D'EMPLOI
Produit formulé sous forme de sels réduisant les phénomènes de volatilité.

SÉCURITÉ
Utilisable sur jeunes gazons.

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA :
Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier.
La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

Le 19 11 2018

LANGUEDOC CHIMIE
ZI la Coupe –CS 90518 – 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70
Fax 04 68 42 40 01 / www.languedoc-chimie.com

afaq ISO 9001 ISO 14001 Qualité Environnement AFNOR CERTIFICATION

NOVERTEX®

Désherbage des gazons de graminées

➢ MODE D'ACTION

EFFICATITE

NOVERTEX®, est composé de 3 substances actives complémentaires absorbées par les feuilles et véhiculées par la sève dans l'ensemble de la plante (action systémique) qui perturbent la croissance jusqu'à la destruction des tissus de vascularisation, ralentissement et arrêt de la photosynthèse.

NOVERTEX®, permet de détruire les principales adventices dicotylédones pouvant envahir les gazons : achillée millefeuilles, pâquerette, picris, pissenlit, plantain, porcelle, renoncule, rumex, trèfle, etc…

NOVERTEX®, peut être utilisé aussi bien sur jeunes gazons, pour supprimer la compétition des dicotylédones et permettre aux jeunes graminées de bien s'implanter avant la première tonte, que sur gazons bien établis dans lesquels les adventices se développent.

SÉLECTIVITÉ

NOVERTEX®, est sélectif de la plupart des graminées rencontrées dans les gazons naturels et d'agrément : Ray Grass Anglais Appolo, Fétuque Bastide, Fétuque Bornito, Fétuque Echo, Paturin Ewtopper, Fétuqye Houndug, Fétuque Olivia, etc…

SÉCURITÉ

Avec la formulation sel, **NOVERTEX®** est peu volatil et peut être appliqué à proximité d'arbres et d'arbustes d'ornement, à condition de ne pas appliquer sur les parties vertes de ceux-ci.
Utiliser un cache protecteur.

➢ RECOMMANDATIONS

La société **LANGUEDOC CHIMIE** dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément phytopharmaceutique **N°LR 00209**

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- Porter des vêtements, gants et lunettes de protection appropriés.
- Éviter toute formation d'embruns en traitant par temps calme surtout à proximité d'environnements sensibles, plantations, cultures, végétations spontanées que l'on désire conserver.
- Éviter de traiter à proximité des points d'eau, mares et cours d'eau.
- Ne pas traiter sur le trèfle s'il doit être conservé.
- L'utilisation d'un cache protecteur est recommandée.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.
- Délai de rentrée: 24h.
- En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.
- Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons (y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

ADIVALOR

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces… Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA :
Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier.
La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Le 19 11 2018

LANGUEDOC CHIMIE
ZI la Coupe –CS 90518 – 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70
Fax 04 68 42 40 01 / www.languedoc-chimie.com

afaq ISO 9001 ISO 14001 Qualité Environnement AFNOR CERTIFICATION